



STATISTIQUES ET INDICATEURS

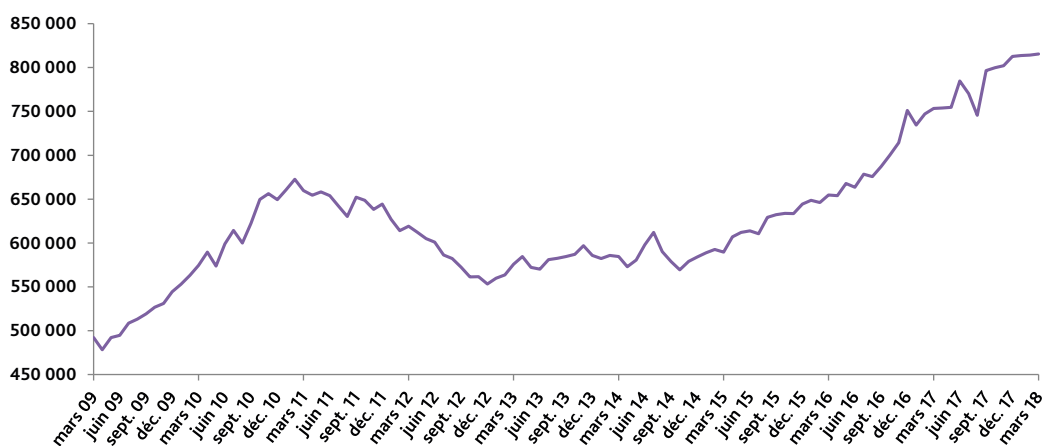
L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN MARS 2018



Fin mars 2018, le nombre d'intérimaires augmente de 0,1% par rapport à février 2018 de 8,2% en un an¹.

Fin mars 2018, le nombre d'intérimaires s'établit à 815 500, en valeur corrigée des variations saisonnières. Il connaît une hausse (+0,1%) par rapport à fin février. En un an, l'intérim augmente de 8,2% (+62 200 de fin mars 2017 à fin mars 2018 [cf. Graphique1]).

Graphique 1
L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FIN DE MOIS (DONNÉES CVS)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

1. Avertissement : A compter de la publication portant sur l'emploi intérimaire en avril 2017, les statistiques portent sur la France (y compris DOM), et non plus sur la France métropolitaine. Les évolutions d'emploi intérimaire reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf http://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/Open-data/Int%3%a9rim/estimation_evolution_emploi_interimaire_note_methodologique.pdf. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares sont différentes en niveau.

Résultats détaillés en mars 2018

Évolution par secteur

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 16,4% de l'emploi salarié total, mais emploie 41,4% des intérimaires. La construction représente 20,1% de l'emploi intérimaire contre 7,6% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,9% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 38,0% des intérimaires [cf. Tableau 1].

À la fin mars, le taux de recours à l'intérim² est de 11,3% dans l'industrie, de 11,8% dans la construction et de 2,2% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 4,5%.

Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE SELON LES SECTEURS ET ÉVOLUTIONS (DONNÉES CVS)

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin mars 2018	Niveau de l'emploi intérimaire à fin mars 2018	Évolution mensuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5%	3 800	-3,3%	9,2%	3,6%	26,4%
Industrie	41,4%	337 700	0,9%	-1,5%	8,7%	11,3%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,1%	25 300	-0,3%	2,8%	10,9%	7,6%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,4%	60 600	1,2%	4,6%	8,6%	12,0%
Cokéfaction et raffinage	0,1%	500	-2,8%	-7,5%	-9,6%	5,2%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,5%	45 200	0,6%	-3,8%	15,5%	11,2%
Fabrication de matériels de transport	6,2%	50 600	1,4%	-4,9%	5,1%	14,5%
Fabrication d'autres produits industriels	19,1%	155 500	0,9%	-2,5%	7,9%	11,2%
Construction	20,1%	164 200	-0,6%	3,4%	6,4%	11,8%
Tertiaire	38,0%	309 800	-0,2%	0,7%	8,8%	2,2%
Commerce-réparation d'automobiles et de motos	9,5%	77 100	0,8%	2,4%	6,0%	2,5%
Transports et entreposage	13,2%	107 600	-1,1%	0,2%	15,0%	7,8%
Hébergement et restauration	1,6%	13 100	-3,6%	-3,3%	6,6%	1,2%
Information et communication	1,0%	7 700	4,1%	3,9%	10,2%	1,0%
Activités financières et d'assurance	1,4%	11 600	-1,3%	-2,6%	2,7%	1,5%
Activités immobilières	0,3%	2 600	0,3%	-6,1%	-5,0%	1,1%
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,9%	64 100	-0,1%	0,4%	5,0%	1,9%
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,2%	18 200	0,6%	2,5%	12,7%	0,8%
Autres activités de services	0,9%	7 700	3,9%	1,0%	-1,8%	1,0%
TOTAL	100,0%	815 500	0,1%	0,3%	8,2%	4,5%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

2. Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin décembre 2017 (dernier point disponible).

Évolution par région

En mars, par rapport à février, l'emploi intérimaire augmente dans 6 régions. La région Auvergne-Rhône-Alpes (+1,8%) enregistre la plus forte hausse [cf. Tableau 2].

Tableau 2

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE SELON LES RÉGIONS ET ÉVOLUTIONS (DONNÉES CVS)

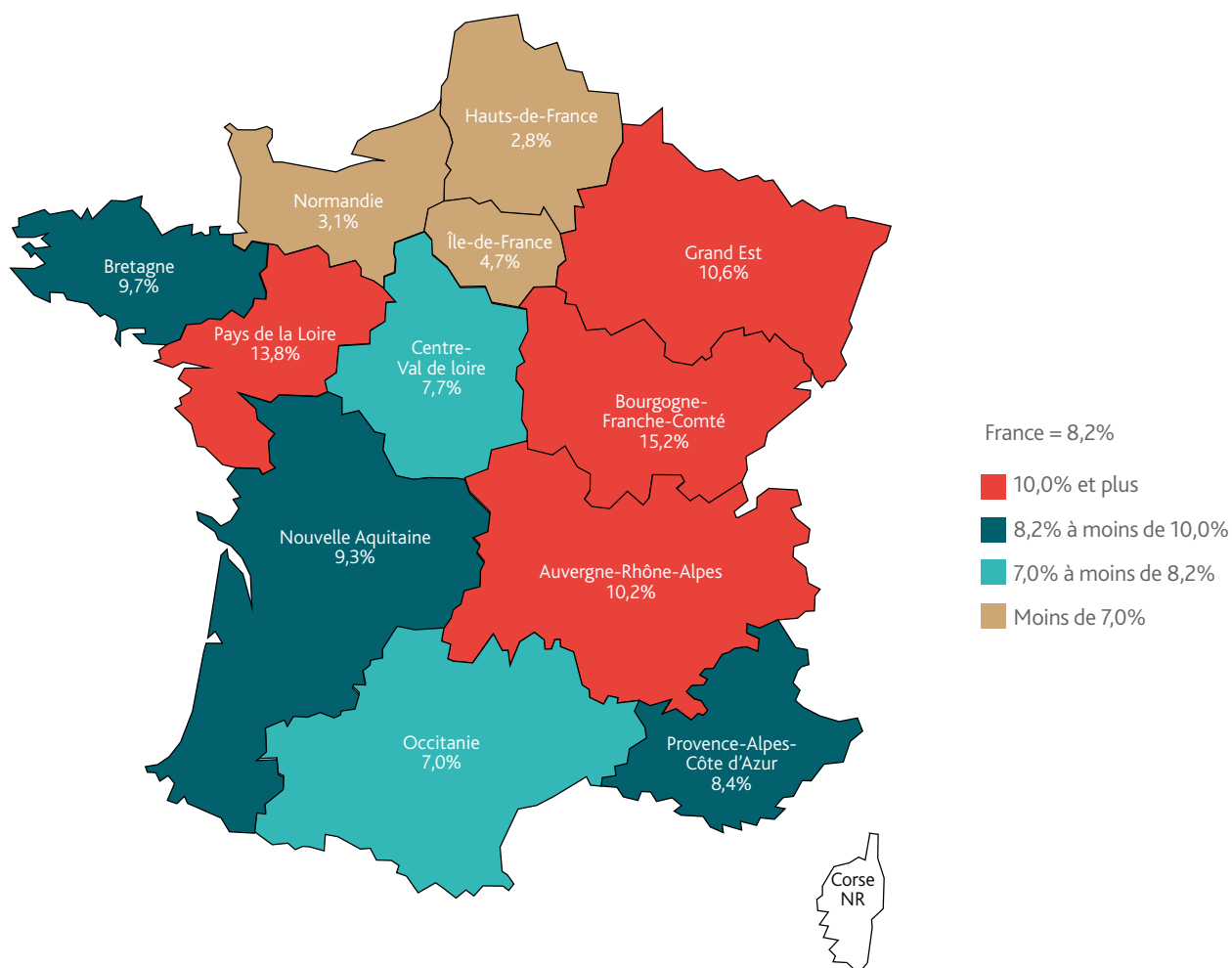
RÉGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin mars 2018	Répartition de l'emploi salarié au 31/12/17	Taux de recours à l'intérim	Évolution mensuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	14,0%	12,2%	5,2%	1,8%	1,8%	10,2%
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,5%	3,9%	6,3%	-0,7%	-0,3%	15,2%
BRETAGNE	5,5%	4,4%	5,6%	0,2%	2,1%	9,7%
CENTRE-VAL DE LOIRE	4,8%	3,5%	6,2%	0,4%	3,5%	9,3%
CORSE	NR	0,5%	NR	NR	NR	NR
GRAND EST	9,0%	7,4%	5,5%	-1,8%	-3,0%	10,6%
HAUTS-DE-FRANCE	9,1%	7,7%	5,3%	0,0%	-3,8%	2,8%
ÎLE-DE-FRANCE	15,7%	25,5%	2,7%	-0,4%	0,9%	4,7%
NORMANDIE	5,7%	4,6%	5,6%	0,3%	0,6%	3,1%
NOUVELLE AQUITAINE	8,3%	8,1%	4,6%	0,4%	3,5%	9,3%
OCCITANIE	6,7%	7,7%	3,9%	-0,1%	0,7%	7,0%
PAYS DE LA LOIRE	8,1%	5,6%	6,5%	-1,1%	1,1%	13,8%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6,4%	7,2%	3,9%	0,2%	3,7%	8,4%
GUADELOUPE	0,2%	0,4%	1,9%	NR	NR	NR
GUYANE	0,2%	0,2%	4,7%	NR	NR	NR
MARTINIQUE	0,2%	0,4%	2,6%	NR	NR	NR
RÉUNION	0,5%	0,8%	2,8%	NR	NR	NR
TOTAL	100,0%	100,0%	4,5%	0,1%	0,3%	8,2%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans toutes les régions. La hausse la plus marquée concerne la région Bourgogne-Franche-Comté (+15,2%).

Carte 1

ÉVOLUTION ANNUELLE MARS 2018/MARS 2017 (DONNÉES CVS)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine

Annexe

Tableau 3

RÉPARTITION ET GLISSEMENT ANNUEL SELON L'ÂGE (DONNÉES BRUTES)

Âge	Homme	Femme	Ensemble	Glissement annuel
Moins de 20 ans	3,8%	3,4%	3,7%	16,8%
De 20 à 24 ans	19,4%	20,0%	19,6%	9,1%
De 25 à 29 ans	16,8%	17,9%	17,1%	4,3%
De 30 à 39 ans	27,2%	25,5%	26,8%	6,9%
De 40 à 49 ans	19,6%	20,3%	19,8%	8,0%
50 ans ou plus	13,1%	12,9%	13,1%	14,4%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Tableau 4

RÉPARTITION ET GLISSEMENT ANNUEL SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (DONNÉES BRUTES)

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble	Glissement annuel
Cadres et Professions intermédiaires	7,4%	16,5%	9,9%	5,6%
Employés	5,2%	30,6%	11,9%	7,9%
Ouvriers qualifiés	51,0%	18,1%	42,3%	7,6%
Ouvriers non qualifiés	36,3%	34,8%	35,9%	10,2%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Tableau 5

RÉPARTITION ET GLISSEMENT ANNUEL PAR SEXE (DONNÉES BRUTES)

Sexe	Répartition	Glissement annuel
Homme	73,4%	6,4%
Femme	26,6%	13,9%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Sources et définitions

LE SYSTÈME D'INFORMATION SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Déclaration Mensuelle de Mission (DMM) » et les Relevés Mensuels de Mission source « Déclaration sociale nominative (DSN) » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. La Déclaration sociale nominative (DSN) se substitue progressivement aux DMM, et a été généralisée en 2017. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de DMM ou de DSN pour les ETT ayant déjà adopté ce mode déclaratif, et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : Dares).

LES CONCEPTS D'EMPLOI INTÉRIMAIRE ET EXPLOITATION STATISTIQUE

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.01.2000 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois³, et non du seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

CONVERGENCE DES STATISTIQUES D'ÉVOLUTION D'EMPLOI INTÉRIMAIRE PUBLIÉES PAR PÔLE EMPLOI ET PAR LA DARES

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de janvier 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

CALCUL DES ÉVOLUTIONS

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les données sont disponibles sur : pole-emploi.org

3. Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

